



## Ais-je le droit de mettre un portail sur mon chemin privé?

Par **fleurdezil**, le **27/08/2010** à **23:19**

J'ai fait l'acquisition d'un terrain à bâtir, le lot comprenait:

un terrain constructible,

un terrain en zone inondable,

le tous relié par un chemin qui m'appartient.

Lorsque j'ai passée l'acte j'ai été informé au préalable du droit de passage qu'exerçaient mes voisins.

Aujourd'hui je souhaiterais mettre un portail en haut du chemin, afin de sécuriser la zone, celui-ci permettrait également le ralentissement des véhicules avoisinants ETC...

Etant donné la situation, ai-je le droit de mettre ce portail dans la mesure où j'en suis la propriétaire? Bien entendu, chaque voisin aurait sa propre clef.

Merci de me répondre.

Par **Domil**, le **28/08/2010** à **00:20**

Pas sur car comment les voisins recevront des visites (un médecin par exemple) ?

Par **fleurdezil**, le **28/08/2010** à **17:44**

En fait le chemin dessert 4 maisons dont la mienne.

Le but est de mettre un portail avec interphone. chaque propriétaire peut ouvrir le portail à distance.

Ce qui me gêne c'est que suite à mes recherches j'ai pu constater que si un personne étrangère venait entrer sur les lieux s'en y être invité, j'en suis responsable quoi qu'il lui arrive!

De plus pour ne pas jouer sur les mots, il s'agit d'une servitude.

Par **Domil**, le **29/08/2010** à **04:08**

Déjà, je ne suis pas sûre que vous puissiez contraindre vos voisins d'installer (même à vos frais) le cablage et le matériel nécessaire, chez eux.

Mais le plus important, c'est que s'ils ne sont pas tous d'accord sur ce que vous voulez faire, ça va vous coûter une fortune. Outre l'installation de départ, ça risque de tomber mystérieusement en panne, très souvent et la réparation sera non seulement à vos frais exclusifs mais devra être faite en toute urgence (même si vous êtes en vacances à plus de 1000 km)

Tout ça pour rien, puisque vous retrouverez le portail systématiquement grand ouvert, bloqué avec une pierre, si ce n'est pire.